PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET RÉVISÉ 2021 DU 2 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget révisé 2021 du conseil municipal, tenue le 2 février 2021 à 19 h 30, à la salle de conférence de l'hôtel de ville, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Le Conseil de la municipalité de Saint-Télesphore siège en séance extraordinaire du budget révisé 2021, sans public, par voie de visioconférence ou par conférence téléphonique.

Sont présents en visioconférence :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Linda Major

Est présent par conférence téléphonique :

- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Le conseiller monsieur Robert Théorêt est absent.

Assiste également à la séance par visioconférence, madame Micheline Déry, CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire, monsieur Yvon Bériault, est présent seul à la salle de conférence de l'hôtel de ville et dirige la séance ordinaire par visioconférence et par conférence téléphonique.

Les règles de mesures d'hygiène sont respectées.

2021-02-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET RÉVISÉ 2021 SANS PRÉSENCE DE PUBLIC**

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du budget révisé 2021 du 2 février 2021 à 19 h 30.

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 février 2021 par le décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021 ;

ATTENDU QU'en raison de la situation épidémiologique de COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé le passage de toute la région de la Montérégie au palier 4 – alerte maximale (zone rouge), et ce, à compter du 16 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE, dans les régions ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public ;

ATTENDU QUE la direction de la Santé publique recommande et favorise les activités à distance, soit par vidéoconférence ou par appel téléphonique, lorsque c'est possible ;

ATTENDU que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par voie de visioconférence et de conférence téléphonique ;

QUE la transmission des questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par l'article 150 du *Code municipal* ;

QUE la présente séance soit enregistrée et que la municipalité diffuse son enregistrement sur une plateforme numérique et qu'une copie soit disponible à l'hôtel de ville.

2021-02-02 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, conformément à la Loi.

Le maire, Yvon Bériault, procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Résolution pour autoriser l'ouverture de la séance extraordinaire du budget révisé 2021 SANS présence de public
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires révisées pour l'année 2021
4. **Période de questions**
5. Levée de la séance extraordinaire du budget révisé 2021

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-02-03 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2021 à la séance extraordinaire du budget tenue le 15 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de base de la taxe foncière suite à l'adoption du budget 2021 s'élève à 0,5995 $ par 100 $ d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite réviser le taux de base de la taxe foncière à la baisse pour l'année 2021 à 0,555 $ par 100 $ d'évaluation foncière,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2021 au montant de 1 849 430 $.

	BUDGET INITIAL 2021	**BUDGET RÉVISÉ 2021**
SOMMAIRE DES REVENUS	**Montant $**	**Montant $**
Taxes	1 720 167	1 621 167
Compensations tenant lieu de taxes	3 000	3 000
Transferts	197 663	197 663
Services rendus - Sécurité incendie	10 000	10 000
Imposition de droits, amendes et pénalités	17 600	17 600
Total des revenus	**1 948 430**	**1 849 430**

SOMMAIRE DES CHARGES		
Administration générale	357 706	357 706
Sécurité publique		
Police	141 488	141 488
Sécurité incendie	188 442	188 442
Sécurité civile	40 450	40 450
Transport - réseau routier		
Voirie municipale	244 327	244 327
Enlèvement de la neige	246 000	246 000
Éclairage des rues	11 000	11 000
Hygiène du milieu		
Égouts - Dalhousie	32 830	32 830
Égouts - Saint-Télesphore	22 820	22 820
Matières résiduelles	105 306	105 306
Cours d'eau	50 779	50 779
Santé et bien-être - Logement social	3 439	3 439
Urbanisme et mise en valeur du territoire	75 794	75 794

Loisirs, culture et vie communautaire		
Centre communautaire	81 070	81 070
Patinoire	8 310	8 310
Parcs et terrains de jeux	29 300	29 300
Fêtes diverses	6 000	6 000
Bibliothèque	1 400	1 400
Frais de financement	18 247	18 247
Total des charges	**1 664 708**	**1 664 708**
Excédent avant conciliation	**283 722**	**184 722**
Remboursement de capital sur la dette	236 900	236 900
Subvention appropriée à la dette	(182 971)	(182 971)
Investissements nets	294 825	294 825
Affectation de l'excédent affecté	(65 032)	(65 032)
Affectation de l'excédent non affecté	0	(99 000)
Excédent de l'exercice	**0 $**	**0 $**

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-02-04 **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET RÉVISÉ 2021**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre ont été discutés,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Linda Major

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire du budget 2021 révisé 2021 soit levée à 19 h 45.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, Yvon Bériault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière